



Magnétoscopie
Ressuage

P-LED5000

Plafonnier UV-A LED pour contrôles par ressuage et magnétoscopie fluorescents

GÉNÉRALITÉS

Les essais par ressuage et magnétoscopie fluorescents nécessitent de contrôler les conditions d'éclairage pour l'observation des indications. L'éclairage énergétique reçu par la surface à examiner doit être :

- > 1 000 $\mu\text{W}/\text{cm}^2$ selon les normes NF EN ISO 3059 - NF EN ISO 9934 - NF EN ISO 3452
- > 1 500 $\mu\text{W}/\text{cm}^2$ selon spécifications particulières (aéronautiques et ferroviaires).

Les niveaux de lumière visible ambiants doivent être inférieurs ou égaux à 20 lux pour l'Industrie et 5 lux pour l'Aéronautique.

Ces niveaux d'éclairage peuvent être obtenus en utilisant soit des lampes portatives soit des plafonniers fixes. Pour répondre à tous vos besoins, SOFRANEL propose la gamme de plafonniers UV-A P-LED5000. Déclinée en quatre modèles standards, elle peut aussi s'adapter à un cahier des charges spécifique.

SPÉCIFICATIONS

- Conforme NF EN ISO 3059
- Conservation de l'énergie à hauteur de 85% grâce à une technologie LED moderne
- Silencieux grâce à un refroidissement par convection naturelle (pas de ventilateur)
- Aucune émission de chaleur
- Spectre homogène
- Design à la fois robuste et élégant
- Fabrication européenne

OPTIONS

- Détecteur de mouvement pour une utilisation intelligente
- Irradiance réglable
- Lumière blanche
- Unité de contrôle externe

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Modèle	Version 1 P-LED5000S1	Version 2 P-LED5000S2	Version 3 P-LED5000S3	Version P-LED5000S4
Pic d'émission	365 nm \pm 3 nm			
Éclairage énergétique (à 380 mm)	4 500 μ W/cm ²			
LED	15	24	32	48
Rampes LED	3	3	4	3
Surface éclairée utile à 380 mm (> 1 000 μ W/cm ²)	400 x 440 mm	740 x 440 mm	740 x 560 mm	450 x 1 250 mm
Lumière blanche parasite	5 lux			
Température d'utilisation	10 - 45°C			
Alimentation	230 V / 50 Hz			
Réflecteurs	30°			
Dimensions (H x L x l)	175 x 320 x 210 mm	175 x 585 x 210 mm	175 x 585 x 290 mm	175 x 1 115 x 210 mm
Masse	8 kg	11 kg	14 kg	18 kg
Unité de contrôle	interne			
Câble	câble industriel 4 m avec prise sécurité			
Indice de protection (EN 60529)	IP 54			

RECOMMANDATIONS

La Directive 2006/25/CE du 5 avril 2006 concernant l'évolution des risques liés aux rayonnements optiques artificiels a été transposée en droit français par le décret 2010-750 du 2 juillet 2010.

Pour respecter les valeurs limites concernant l'exposition aux rayonnements UV, il est recommandé de respecter les règles suivantes :

- Porter des lunettes anti-UV adaptées aux contrôles non destructifs par magnétoscopie et ressuage fluorescents
- Porter des vêtements longs et couvrants mais non fluorescents (couleurs sombres)
- Éviter d'avoir une vision directe de la source de lumière, en particulier dans le cas de l'utilisation de projecteurs

Il est de la responsabilité de l'utilisateur final de s'assurer que la mise en œuvre de l'éclairage, en fonction de ses contraintes de productions, respecte le principe d'application de la Directive.

